



*« ...Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver,
mais ce que nous allons en faire ».*

Henri Bergson

Le CNDD, une instance active de concertation

Le développement durable

Le développement durable est la vision d'une démarche globale qui implique de la part de tous les acteurs une plus grande attention à leurs responsabilités et aux conséquences sociales, économiques, environnementales de leurs décisions.



Il nécessite une réelle interrogation sur les finalités de nos activités et les limites de la planète. En effet, la capacité biologique de la Terre à soutenir notre mode de développement actuel a été dépassée.

Les constats sociaux et environnementaux nécessitent de progresser vers un autre modèle de développement pour : « s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».

Les mutations nécessaires supposent « de changer de cap, changer de références et changer de comportements ».

Genèse

Le 2 septembre 2002, au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, le Président de la République, Jacques Chirac, déclare : « Nous sommes la première génération consciente des menaces qui pèsent sur la planète. La première. Et nous sommes aussi probablement la dernière génération en mesure d'empêcher l'irréversible ».

Le 28 novembre 2002, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, réunit tous les ministres pour le premier séminaire gouvernemental de développement durable. L'objectif est de doter la France d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (**SNDD**) réellement interministérielle. Il décide de créer le Conseil National du Développement Durable (**CNDD**) pour consulter des acteurs de la société civile et des collectivités territoriales : « Je voulais une enceinte organisée, lisible qui regroupe des acteurs de la société civile riches d'expériences variées et porteurs d'un message à partager ».

Le 14 janvier 2003, le CNDD tient sa première séance plénière : « Le CNDD est une pièce maîtresse dans le dispositif. Il convenait que la SNDD ne soit pas élaborée en vase clos administratif » indiquait Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au Développement Durable.

Le CNDD : dialogue, consensus et ouverture

Le CNDD est une instance **active de concertation** rattachée au Premier ministre. Elle rassemble **90 représentants** de la société civile et des collectivités territoriales pour apporter à l'État **un autre regard**. Ces acteurs sont associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques de développement durable et notamment à la SNDD. **Force de propositions spécifiques**, le CNDD peut être saisi par le Gouvernement, rendre des avis, et peut également soumettre spontanément des recommandations aux pouvoirs publics.

Le CNDD est une instance de **recherche de consensus** : les propositions fournies sont le fruit du **dialogue et de la concertation** entre les acteurs.

Le CNDD est une instance **ouverte** : les groupes de travail associent d'autres acteurs intéressés par les sujets abordés.

La concertation, principe fondateur du développement durable

La concertation est au cœur de toute démarche de développement durable. Inscrite dans les principes fondateurs de la **Déclaration de Rio**, elle permet aux citoyens de **participer activement** à l'élaboration des décisions qui les concernent.

Consulter permet aussi de **mobiliser** pour trouver les formes de coopération et d'actions collectives nécessaires face à l'ampleur des enjeux et des mutations.

La qualité des processus de démocratie participative doit **renforcer la légitimité et la qualité des décisions publiques, ainsi que la confiance des acteurs dans les institutions**.

Le CNDD, une organisation fondamentalement ouverte sur la société

Une composition riche de compétences

La **richesse des propositions du CNDD** réside dans la diversité de ses membres. L'ampleur du sujet nécessite des compétences très variées et des débats très ouverts.

Si le CNDD rassemble **90 membres*** au cours des séances plénières, les travaux de groupe, plus larges, mettent en commun les expériences de **500 acteurs**.

De leurs rencontres et de la richesse des débats sont également nés spontanément des **engagements** et des **partenariats concrets** entre les membres qui passent ainsi de la parole aux actes (exemples ci-contre).

*Voir liste détaillée dans la fiche : « Les membres du CNDD »

90 membres répartis en quatre grands collèges :

- **Collectivités territoriales** (Régions, départements, communes)
- **Acteurs économiques**, organisations professionnelles et syndicats
- **Associations-ONG** et organismes représentant les consommateurs
- **Personnalités qualifiées**

Des groupes de travail, des coordinateurs, un processus démocratique

Pour être efficaces, les débats au sein du CNDD sont organisés par **groupes thématiques**, pilotés par des **coordinateurs**.

Ces coordinateurs organisent avec le CNDD la réflexion sur un thème. Ils entendent les différents points de vue des participants, font émerger contributions et consensus. Une fois la synthèse dégagée, celle-ci est débattue et validée en **séance plénière** du CNDD.

Les coordinateurs du CNDD pour la première session : Serge Antoine, Jacques Bille, Dominique Bourg, Daniel Boy, Christian Brodhag, Marie-Claude Smouts - Pierre Auriacombe et Geneviève Guicheny, Olivier Andrault, Christophe Lefebvre, Thierry Sibieude.

■ Phase 1, de janvier à octobre 2003

Thèmes de travail :

- les citoyens acteurs
- les acteurs économiques
- les acteurs du territoire
- l'État acteur
- les acteurs de l'expertise et de la recherche
- les acteurs de la vie internationale

■ Phase 2, de septembre 2003 à fin 2004

Thèmes de travail :

- sciences et société
- réactions sur la SNDD
- indicateurs de développement durable
- orientations de la Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB)
- critères de choix de thèmes, modalités
- rôle des Préfets et DD
- Charte de l'environnement
- agriculture, société et DD

La Présidence

Le CNDD est présidé par Anne-Marie Ducroux. Issue de la **société civile**, elle a été nommée par le Premier ministre en novembre 2002 pour cette mission de **médiation** de la parole des acteurs au sein de débats controversés et très évolutifs. Son parcours professionnel l'a conduite vers le journalisme, la communication et l'édition. Elle a notamment dirigé « *Les nouveaux utopistes du développement durable* » pour les Editions Autrement, choisissant déjà, dans l'ouvrage, de **donner la parole** à 40 témoins ou acteurs du développement durable.

Au sein du CNDD, des acteurs se rencontrent

• Le groupe Caisse d'Épargne et WWF :

En novembre 2003, 6 mois après leur 1^{er} engagement au sein du CNDD, le groupe Caisse d'Épargne et WWF ont signé une convention pluriannuelle de partenariat. Ils s'allient pour favoriser une **meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités du groupe**, en complément des critères d'efficacité économique et d'équité sociale.

• Les Eco Maires et le Conseil général des Hauts de Seine :

En novembre 2003, le Conseil général des Hauts-de-Seine a lancé une action territoriale d'échange d'expériences autour des **achats éco-responsables**, pour intégrer des critères environnementaux, éthiques et équitables, dans la commande publique locale. Cet engagement est né au CNDD, de la rencontre entre les deux acteurs.

• Des initiatives naissent

En décembre 2003, à la suite de débats au sein du CNDD, le Bureau de Vérification de la Publicité, BVP, a adopté pour la première fois une recommandation relative au développement durable pour les **campagnes publicitaires**.

Pour plus d'information, voir la fiche : « Un pas plus loin... des partenaires se rencontrent, des acteurs s'engagent au sein du CNDD... ».

Le CNDD, une instance nouvelle et transversale

Entretien avec Anne-Marie Ducroux, Présidente du CNDD : « Nous nous efforçons de réunir des consensus »

Faire travailler 90 membres ensemble n'est pas chose évidente. Avez-vous le sentiment que le CNDD a su surmonter cette 1^{ère} difficulté ?

Anne-Marie Ducroux : *Au début, avec les délais qui nous étaient donnés, beaucoup pouvaient s'avérer un peu sceptiques. Mais dès que nous avons commencé à travailler ensemble sur la première contribution, les énergies étaient mobilisées, l'intérêt était là.*

Puis la confiance s'est installée. Il faut progressivement bâtir une relation pour cela. Dialoguer à 90 ou plus, c'est surtout une très grande richesse. Il faut donc du temps et il est important que les hommes et les femmes se rencontrent. Dans la révision d'une stratégie britannique, un des points de conclusion était : « ce que nous avons appris, c'est à travailler ensemble ».

La recherche de consensus n'a-t-elle pas modifié la qualité du travail ?

AMD : *Ce que nous faisons n'est pas un produit industriel normé, c'est une œuvre humaine. Avec des imperfections très certainement. Mais j'ai beaucoup plus la conviction qu'elles viennent alors surtout des délais alloués que de la recherche de consensus elle-même. Chacun peut s'exprimer, à plusieurs étapes et peut proposer des amendements sur*



les textes provisoires. L'objectif n'est pas que je les accepte, c'est que les acteurs en conviennent entre eux. Ainsi, ce que nous apportons aux ministres n'est pas juste "un rapport", ce sont aussi des consensus réunis sur un thème. Une indication précieuse pour une décision politique. Par ailleurs, notre regard est moins institutionnel, complémentaire en tous cas de celui des pouvoirs publics ou des administrations. C'est celui que les acteurs apportent par leurs compétences, expériences, confrontations aux réalités des démarches de développement durable.

Toute expérience est riche d'enseignements. Comment voyez-vous l'évolution du CNDD ?

AMD : *Ce que nous faisons est moins technique que culturel. De la qualité des processus de concertation initiés par le Gouvernement dépend la qualité des contenus. Donc des politiques publiques. Nous touchons à la conscience des enjeux, aux formations reçues, aux habitudes et méthodes de travail de l'Etat, aux modes d'élaboration des décisions politiques et à la place qu'elles donnent à la concertation. Dans notre rôle de trait d'union entre société et Gouvernement, il nous faut travailler à l'amélioration de la perception de l'utilité des consultations, à l'examen des productions, à leur prise en compte, et même aux calendriers.*

Voir interview complète sur fiche détaillée

Des sollicitations ministérielles

La position du CNDD, auprès du Premier ministre, lui permet de dialoguer avec l'ensemble des ministères. Depuis sa création, plusieurs ministres l'ont déjà saisi.

Le 3 juin 2003, la Présidente du CNDD a présenté devant le premier Comité Interministériel pour le Développement Durable la première contribution du CNDD à la SNDD. Le Comité réunissant le Gouvernement était présidé par le **Premier ministre**.

Pendant l'été 2003, **Claudie Haigneré**, ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, a saisi le CNDD autour du thème de la recherche.

En octobre 2003, **Roselyne Bachelot**, ministre de l'écologie et du développement durable, et **Tokia Saïfi**, secrétaire d'Etat au développement durable, ont saisi le CNDD pour recueillir ses propositions d'orientations de la stratégie nationale de biodiversité et d'indicateurs de développement durable.

En octobre 2003, **Nicolas Sarkozy**, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a saisi le CNDD sur le thème du rôle des Préfets pour le développement durable.

En mai 2004, le CNDD a présenté son avis n° 3, « Les Préfets et le développement durable : horizon, nouvel esprit d'intervention et cadre d'action », à **Dominique de Villepin**, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

En juillet 2004, **Hervé Gaymard**, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, a saisi le CNDD dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'agriculture française.

Pour plus d'information, voir la fiche : « La production du CNDD »